

**M A I R I E**  
de  
**VILLEMOLAQUE**  
66 300

Villemolaque le **07 juin 2013**

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....  
**Séance du 06 juin 2013**  
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15  
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15  
Nombre de conseillers présents 11

**Date de la convocation : 30 mai 2013**

**Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA,**  
**Absents excusés : Nadia ROUAUD, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.**  
**Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM**  
**Procurations : Néant**  
**Séance ouverte à : 20h**  
**Secrétaire de séance : Jean-Marc BENS.**  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2013 : à l'unanimité.**

**Le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :**

- Conventions de servitudes ERDF.

Le Conseil accepte la modification de l'ordre du jour.

**I. RELEVÉ DE DECISIONS**

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

**Délibération N°243/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil municipal, prend note des décisions suivantes :

**MARCHES PUBLICS :**

**EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC « LA JONCASSE »**

- Titulaire du marché : TPR - PIA –
- Montant du marché : 17 656.30 Euros HT.

**MOBILIER URBAIN – CENTRE ANCIEN**

- Titulaire du marché: SQUARE MOBILIER URBAIN –
- Montant du marché : 5 714.70 Euros HT + 1335.00 Euros HT (Pose)

**II. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DE PONTEILLA**

**Rapporteur : Jean-Claude PERALBA**

Le rapporteur rappelle que :

- il s'agit de se prononcer sur les nouveaux statuts du SIVOM (Cf. document joint)
- ce point, qui figurait à l'ordre du jour de la séance du 11 avril, a été retiré dans l'attente d'une réunion du comité syndical qui se réunissait le 12 avril.

Il précise que les décisions prises par le comité syndical du SIVOM dans sa séance du 11 avril confirment la volonté des élus syndicaux de respecter le principe du « Syndicat à la carte » ainsi que la gestion budgétaire qui en découle, et que dans ces conditions l'approbation des nouveaux statuts proposés ne présente, à ces yeux, aucune difficulté.

Le rapporteur commente les nouveaux statuts en listant les points essentiels :

- Maintient du principe de « Syndicat à la carte » qui exerce 4 compétences (Entretien éclairage public + Balayage mécanique + Débroussaillage + Obsèques)
- Définition plus précise des compétences
- Possibilité d'effectuer des prestations de services
- instauration d'une contribution (obligatoire) aux dépenses d'administration générale
- La compétence « Electrique » porte aussi sur les installations sportives, sur la mise en lumière des bâtiments publics communaux, sur les illuminations de Noël, et pour les manifestations publiques
- La compétence « Balayage » reste inchangée
- La compétence « Débroussaillage » comporte aussi les opérations d'élagage
- La compétence « Obsèques » reste inchangée
- Une nouvelle compétence, « Mise en conformité et maintenance électrique des installations électriques intérieures des bâtiments communaux », est créée
- Des prestations de services « à titre accessoire » (Entretien d'espaces publics, coupe, abattage, traitement phytosanitaire d'arbres, ....) sont autorisées
- La représentation de chaque Commune est constituée de 2 titulaires et de 2 suppléants
- La Contribution communale comporte les « Charges d'administration générale » (mutualisées et réparties au prorata du nombre d'habitants), les « Dépenses liées aux compétences exercées », et le cas échéant les « Dépenses liées aux prestations de services » qui feront l'objet d'une convention spécifique.

**Délibération N°244/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal **DECIDE**

- D'APPROUVER la modification des statuts du syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Ponteilla.
- DE MANDATER Madame ou Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au contrôle de légalité à laquelle seront annexés les nouveaux statuts adoptés et de communiquer une copie de la délibération à Monsieur le Président du SIVOM.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

### III. FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE

**Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE**

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de garderie pour la prochaine année scolaire et que la commission scolaire propose une augmentation de l'ordre de 2%.

**Délibération N°245/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal fixe les droits de garderie pour l'année scolaire 2013/2014 de la façon suivante :

**a) A l'année**

1 jour de classe	= 27 Euros
2 jours de classe	= 54 Euros
3 jours de classe	= 81 Euros
4 jours de classe	= 108 Euros

**b) Au mois**

	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN
<b>Tous les jours de classe sauf mercredi</b>	13.50	9.90	14.40	10.80	14.40	14.40	8.10	12.60	9.00	17.10

**c) Au Ticket :**

- 2.70 Euro le ticket qui correspond à la garderie d'un jour de classe

#### **IV. CONVENTIONS DE SERVITUDES**

**Rapporteur :** Marie PLESSIS

Le rapporteur rappelle que par délibération en date du 11 avril 2013, le Conseil Municipal de la Commune avait confirmé la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de mise en esthétique des Réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques pour la Rue de la marina.

Dans ce cadre, E.R.D.F. a sollicité une convention de servitude pour :

- Etablir à demeure dans une bande de 0.40 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 mètres sur la parcelle communale AC 12
- L'implantation de deux coffrets et/ou leurs accessoires contre un mur et sur le domaine public

**Délibération N°246/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.**

Le Conseil Municipal APPROUVE les constitutions de servitudes au profit d'E.R.D.F. et autorise la signature des conventions qui s'y rapportent

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

**Rapporteur :** Jean-Claude PERALBA

##### **1. Financement de la classe de neige 2014**

Le Conseil municipal accepte de participer au financement de cette opération.

Le montant effectif de la participation communale sera fixé après que soit connu le résultat de la rifa, et il sera plafonné à 2500€.

##### **2. Travaux à l'école primaire**

Le Conseil donne son accord pour réaliser les travaux permettant d'amener Internet dans les classes afin de favoriser, dans le cadre des activités pédagogiques, l'utilisation de la vidéo-projection pilotée par ordinateur.

##### **3. Rénovation de l'éclairage d'un court d'un tennis**

Le Conseil donne son accord pour la programmation des travaux de rénovation de l'éclairage du court n°1.

##### **4. Projet d'agence postale**

Le contrat actuel qui régit la création des agences postales (calendrier, conditions, ....) prend fin le 31/12/2013, et les conditions qui seront proposées dans le prochain ne sont pas connues à ce jour.

Dans ces conditions, le Conseil municipal décide de préparer la création de l'agence postale afin que la décision définitive puisse être prise avant le 31/12/2013 en vue de bénéficier des conditions du contrat actuel ou courant 2014 si les conditions du prochain contrat sont plus favorables.

Séance levée à **22h.**

**Le Maire,**

Jean-Claude PERALBA